



AR Prefecture
046-200010-202055-01
Reçu le 11/12/2020
Publié le 11/12/2020
Rocamadour
LE DÉPARTEMENT DE LA LOT
"ESPRIT & NATURE"

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 Octobre à 14h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Serge Rigal, vice-président, le président du syndicat mixte étant décédé.

Étaient présents : M. Serge Rigal, Mme Dominique Lenfant, M Didier Baudet, M. Jean Luc Mejecaze, Mme Cyrielle Menot, M. Philippe Lasvaux, M. Jean Baptiste Jallet, Mme Michèle Fournier Bourgeade, M. Raphael Daubet, Mme Geneviève Lasfargues et M. Vincent Labarthe.

Sans pouvoir délibératif : M. Damien Jacques, M. Alain Affraix, services du Département mis à disposition, Mme Céline Malignon, Directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : M. Maxime Verdier, M Christophe Proença, Mme Marie Piqué, M Marc Laborie

Pouvoir : M Maxime Verdier pouvoir à Mr Rigal

Est élu secrétaire de séance : M. Serge Rigal

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants présents : 2

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 10 (dont 1 pouvoir)

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2020

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2020

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2020

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2020

1-2 Installation du Comité syndical

Suite au renouvellement des conseillers municipaux à la désignation de nouveaux délégués syndicaux par la Commune, l'installation du comité syndical est prononcée dans la composition suivante :

Pour la Commune :

Les membres titulaires : Mme Dominique LENFANT, Mme Cyrielle MENOT, M. Jean-Luc MEJECAZE, M. Didier BAUDET

Suppléants : M. Hugues DELPIERRE, M. Jean Baptiste JALLET, M. Marc LABORIE, M. Philippe LASVAUX,

Pour la Région :

Les membres titulaires : M. Vincent LABARTHE, M. Raphaël DAUBET, Mme Geneviève LASFARGUES, Mme Marie PIQUE

Suppléants : M. Patrice GARRIGUES, Mme BULTEL HERMENT, M. Serge REGOURD, Mme Fatma ADDA

Pour le Département :

Les membres titulaires : M. Serge RIGAL, Mme Michèle FOURNIER-BOURGEADE, M. Christophe PROENCA, M. Maxime VERDIER. Il n'a pas été désigné de membres suppléants.

AR Prefecture

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, PREND ACTE de la nomination des membres désignés ci-dessus.

046420008157-20201210-202055-DE

Reçu le 11/12/2020

Publié le 11/12/2020

1.3 Élection des membres du bureau syndical

L'article 10 des statuts du syndicat précise que le comité syndical élit un bureau syndical composé de 6 membres de la façon suivante :

- 2 membres parmi les représentants de la Mairie de Rocamadour,
- 2 membres parmi les représentants de la Région,
- 2 membres parmi les représentants du Département.

- Le Comité syndical procède au vote du bureau syndical.

Messieurs Rigal, Verdier, Labarthe et Daubet et Madame Lenfant sont désignés membres du bureau syndical et peuvent, conformément aux statuts du syndicat, procéder à l'élection du Président et des Vice-présidents.

1.4 Élection du président et des vice-présidents

Les candidats à la fonction de Président sont invités à se faire connaître.

La candidature de Dominique Lenfant est soumise au vote.

Le vote des membres du bureau syndical permet de désigner, à l'unanimité des membres présents, Dominique Lenfant Présidente du syndicat mixte du Grand site de Rocamadour, qui prend la présidence de la séance.

Les candidats à la fonction de Vice-président sont invités à se faire connaître.

Les candidatures de Vincent Labarthe et de Serge Rigal sont soumises au vote.

Le vote des membres du bureau syndical permet de désigner Vincent Labarthe et Serge Rigal Vice-présidents.

1.5 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres du syndicat mixte est composée de la Présidente et de 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Les candidatures de Messieurs Verdier, Labarthe, Baudet et de Mesdames Lasfargues, Fournier Bourgeade pour les titulaires sont soumises au vote.

Les candidatures de Messieurs Rigal, Proença, Daubet, Garrigues et Mejecaze pour les suppléants sont soumises au vote.

Le vote des membres du comité syndical permet, à l'unanimité des membres présents, de désigner :

- Messieurs Verdier, Labarthe, Baudet et Mesdames Lasfargues, Fournier-Bourgeade membres titulaires,
- et Messieurs Rigal, Proença, Daubet, Garrigues et Mejecaze membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

1.7 Délégations à la Présidente

L'article 11 des statuts du Syndicat mixte précise que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception du vote du budget, de l'approbation du compte administratif, des modifications statutaires, de la délégation de la gestion d'un service public et de l'adhésion à un établissement public. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Les membres du comité syndical sont invités à fixer plus précisément cette délégation. Il est proposé de la limiter à celle que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire, en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Président doit rendre compte de sa délégation à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical. Ce dernier peut toujours mettre fin à la délégation. Le Comité syndical peut décider de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services du syndicat mixte ;
- 2) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux inférieurs à 300 000 euros, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant (MAPA), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; de signer les avenants aux marchés de travaux supérieurs à 300 000 €, après avis de la CAO, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 4) de passer les contrats d'assurance ;
- 5) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat mixte ;
- 6) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 9) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat mixte à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10) d'exercer, au nom du syndicat mixte, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que le syndicat mixte en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur l'ensemble du périmètre du syndicat mixte ;
- 11) D'intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas ;

➤ Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents, décide de déléguer ces attributions à la Présidente du Syndicat.

Délégation au Président en matière de crédit

Les délégations au président en matière de crédit pourront être envisagées sur accord des vices Présidents et du Président.

Délégations de signature aux vice-présidents

Afin de garantir la continuité des actions du syndicat mixte, le Président pourra, par des arrêtés, déléguer sa signature à l'un de ses vice-présidents. Il en informera le conseil syndical.

1.8 Rapport sur l'exercice des délégations au Président Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, M. le président a :

Le Syndicat a délégué au Président plusieurs prérogatives en matière de conclusion de marchés ou commandes diverses et le présent rapport se propose de rendre compte de l'exercice de cette délégation depuis le conseil syndical du 26 juin.

Durant cette période, dans le cadre de la délégation au vice-président, suite au décès du Président et suite aux avis favorables de la CAO du 21 juillet 2020, M. Rigal, en tant que Vice-Président a signé :

- l'avenant n°2 au marché concernant le système d'exploitation des parkings portant le marché de FAAC de 513 499.58 € HT à 528 929.10 € HT,

- 046 00009157-20201210-202055-DE
 Reçu le 11/12/2020
 Publi le 11/12/2020
- L'avenant n°2 au marché de travaux des bâtiments de services concernant le lot 1 Gros œuvre – VRD portant le marché avec le groupement d'entreprise Marcouly-ERC de 347 923.01 € HT à 352 587.88 €
 - L'avenant n°1 au marché de travaux des parkings de l'Hospitalet et des Garennes – Lot 1 VRD portant le marché avec l'entreprise Marcouly de 579 879,07 € HT à 579 879,19 € HT,
 - L'avenant n°1 au marché de travaux des parkings de l'Hospitalet et des Garennes – Lot 2 plantations, portant le marché avec l'entreprise Marion de 120 425,10 € HT à 97 312,50 € HT,
 - L'avenant n°1 au marché de travaux des bureaux du syndicat mixte à l'Hospitalet - Lot 1 - Plâtrerie Carrelage Faïence portant le marché avec l'entreprise Oliveira de 30 070,01 € HT à 34 293,11 € HT,
 - L'avenant n°1 au marché de travaux des bureaux du syndicat mixte à l'Hospitalet – lot n°3 Electricité-Ventilation portant modification des prestations mais ne n'apportant pas de modification du montant du marché avec l'entreprise Engie,
 - L'avenant n°1 au marché de travaux de la voie nouvelle d'accès au secteur du château portant le marché avec l'entreprise Marcouly de 716 850.70 € HT à 716 850.70 € HT.

Le conseil syndical prend acte de l'exercice des délégations au Président.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine

Le syndicat mixte est en charge de la préservation des biens et des personnes (falaises) et de la préservation du patrimoine emblématique.

Un tableau récapitulatif des actions entreprises dans le cadre de ce volet du Projet est présenté en séance et en page suivante.

Les actions en cours (budgétées sur 2020 – commandes passées) sont les suivantes :

- mise en conformité des installations électriques des chapelles St Blaise, Ste Anne et Notre Dame (budget investissement de 4 534 € + fournitures et travaux complémentaires en régie),
- extension du périmètre de contrôle des installations électriques aux combles de la basilique et aux locaux sous les chapelles,
- traitement de 2 aléas identifiés dans le cadre du dernier diagnostic falaise (dégagement de végétation et purges au-dessus de l'esplanade Michelet et en contrebas du chemin de ronde – budget investissement de 5 580€).

Le conseil syndical a, dans le cadre du budget 2020, fixé pour objectif de recruter un maître d'œuvre pour la poursuite des travaux au sanctuaire. Cette mission consiste :

- à mettre jour le diagnostic de 2008 des bâtiments des chapelles et de la basilique et du parvis
- et à définir et conduire les travaux de restauration consécutifs.

Sous couvert de l'aval de la DRAC et du soutien du service Patrimoine du Département, le dossier de consultation pourrait être présenté dans le cadre de la prochaine réunion du conseil syndical (Mi-Décembre) pour lancer la consultation début 2021, et demander une subvention à la DRAC. L'enveloppe mobilisée sur le budget 2020 est de 20 000€.

Transfert des biens au syndicat mixte		Actions réalisées		Actions programmées	
Élément du patrimoine emblématique	Transféré de la mairie au SM	Restauration lourde	Travaux de gros entretien		
Grand escalier	● (2007)	Rénovation mur de soutènement (2013-2014) Restauration escalier	Espaces verts connexes et nettoyage falaise 2014	-	-
Chapelle Notre Dame	● (2007)	Charpente toiture(2011) Retable (2008)	Statue de la vierge noire : constat d'état et mesures conservatoires (2015-2016)	-	-
Basilique et crypte St Amador	● (2008)	-	Toiture, descente EP (2013 à 2015)	-	-
Chapelles du sanctuaires (St Blaise, Ste Anne, St Jean Baptiste, St Michel)	● (2015)	-	Réfection du solin ouest (2019) 2021 Mise au point programme rénovation et de gros entretien des chapelles, de la basilique et du parvis	-	-
Parvis des sanctuaires	● (2015)	-	Mise en conformité des installations électriques dans les combles de St Blaise et Ste Anne (2020)	-	-
Six portes fortifiées	● (2015)	-	Etanchéité, maçonneries (2015-16)	-	-
Chapelle de l'Hospitalet	● (2007)	3 tranches (2013)	-	-	-
Vestiges de l'Hôpital Saint Jean	● (2015)	-	-	-	-
Maison de la Pomette	Non	-	Toiture (2016)	-	-
Maison Mazot (Hôtel de ville)	Non	-	-	-	-
AR Préfecture					
046-200009157-2020					
Reçu le 11/12/2020					
Publié le 11/12/2020					
0202055-DE					
Transfert des biens au syndicat mixte		Actions réalisées		Actions programmées	
Accès au patrimoine emblématique		Restauration lourde	Travaux de gros entretien		
Grand escalier	● Transfert maire → SM (2007)	Rénovation mur de soutènement (2013-2014) Restauration escalier (2010)	Espaces verts connexes et nettoyage falaise 2014	-	-
Chemin de croix	Bail emphytéotique avec le diocèse	Requalification, sécurisation (2012 à 2014)	-	-	-
Chemin de ronde	● Transfert mairie → SM et acquisition auprès du diocèse (2014)	Requalification, sécurisation (2013 à 2015)	-	-	Fin 2020 – début 2021 Dévégétalisation en contrebas
Eplanade Michélet	-	-	Piétonisation et requalification légère du secteur le plus proche de l'entrée - au pied du chemin de croix	-	Fin 2020- début 2021 Dévégétalisation en contrebas

2.2 Réorganisation des flux et des mobilités

AR Préfecture

046-200009157-20201210-202055-DE
Deuxième axe du projet grand site, la réorganisation des flux et des mobilités se traduit par les opérations suivantes en cours / 2020

Deuxième axe du projet grand site, la réorganisation des flux et des mobilités se traduit par les opérations suivantes en cours / 2020

Requalification des parkings d'entrée de site

Pour ceux des garennes et de l'Hospitalet, il est nécessaire de finaliser l'aménagement avec des plantations qui n'ont pu être terminées à cause du confinement, de la signalétique pour améliorer les conditions d'accueil.

Pour le parking de la vallée, dont les travaux sont programmés d'ici le printemps 2021, un point technique avec la DREAL et le CAUE a été fait la semaine dernière. Cela permet d'avancer dans le recalage des travaux. Des propositions seront présentées dans le cadre d'une prochaine réunion (courant novembre).

M Labarthe interroge la directrice sur le travail engagé avec la DREAL sur le parking de la vallée ; il est répondu qu'il s'agit d'un travail de simplification qui permettra de limiter les plantations et de garder la capacité optimale de stationnement.

Piétonnisation de la corniche

Les travaux de cette dernière saison de la corniche démarrent, ils vont s'échelonner jusqu'à début Avril. Il reste une question des candélabres sur laquelle il faut trancher : à ce jour une douzaine de candélabres éclaire la corniche. Dans le cadre du permis d'aménager de la corniche, les éclairages piétons sous forme d'encastres dans les murets ou de bornes permettent d'éclairer le cheminement, le ministère de l'environnement avait pris position clairement contre la remise en place de candélabres.

12 candélabres ont pour autant été prévus au marché par précaution pour remplacer les candélabres existant en attendant une décision ultérieure. La DREAL a récemment rappelé être attentive au respect de l'autorisation ministérielle.

M Rigal : si la DREAL ne veut pas de candélabres il vaut mieux ne pas se mettre en portafaux ; il faut voir si on ne peut pas mettre un éclairage plus doux

M Baudet propose de ne garder que les trois points au niveau des sorties de maisons en prévoyant un éclairage spécifique

M Mejecaze propose de garder les cablages au cas où sur tout le parcours.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De ne pas aller à l'encontre de l'avis du ministère en remettant en place une série de candélabres sur la corniche,
- De conserver toutefois le câblage et les massifs des candélabres existants à proximité des accès riverains, pour laisser la possibilité de mettre en place, si les conditions de sécurité l'imposent et que le ministère accepte la dérogation, un éclairage spécifique plus doux au niveau des 3 sorties de riverains.

Pour les parkings, M Rigal demande à ce qu'on définisse les responsabilités entre l'opérateur et la société fournisseuse des équipements car les sommes perdues sont très importantes et il faudra qu'on écrive à ces gens ; M Labarthe s'associe à cette demande car il faut qu'on montre les dents face à tout ce temps perdu.

M Baudet informe que la situation se dégrade depuis trois ans au niveau de la fréquentation du parking du château avec un préjudice important pour la solvenc ; cette année la mise ne place de la barrière n'a pas amélioré les choses car les gens sont surpris de se trouver face à un parking qui n'est pas assez signalé.

AR Prefecture

016 200088157 20201210-202065 DE

Reçu le 11/12/2020

Publié le 11/12/2020

M Jacques expose qu'au delà des soucis de signalétique sur le site et au niveau du carrefour de Carlucet qui envoie tous les gens venant de l'autoroute par la route de Couzou, on a un vrai problème d'information au niveau des applications telles que google map , waze coyote, here et tomtom qui n'indiquent souvent que le parking de la vallée : plus de 60% des français conduisent en se servant plus de ces applications que des panneaux. M Baudet confirme que cela conduit à ce que même les autos venant du plateau descendent dans la vallée qui était sursaturée cet été au contraire des parkings du plateau ...

Signalétique piétonne

La signalétique piétonne, définie dans le cadre du schéma directeur reste à mettre en place d'ici le printemps 2021. L'enveloppe budgétée en 2020 permet d'engager l'essentiel de ce programme.

2.3 Requalification de l'expérience de visite

Troisième axe du Projet grand site, la requalification de l'expérience de visite passe notamment par les 3 actions suivantes en cours de réalisation :

Bâtiments de premiers services

Les bâtiments de l'Hospitalet et de la vallée sont ouverts au public depuis début juillet.

Le bâtiment du château est en cours de travaux. Il sera ouvert au public à compter de Novembre.

Quelques photos des travaux en cours sont présentées en séance.

Durant les mois à venir, il sera question de compléter les travaux avec de la signalétique et la conception et la fabrication des contenus des points orientation du public (reprise des plans, conception du plan et des autres informations de base pour appréhender sa découverte du site).

Projet d'interprétation

Cette étude est engagée depuis début septembre avec le bureau d'étude Troisième Pôle. A l'issue des 2 réunions du groupe de travail, le bureau d'étude présentera début novembre une synthèse des ressources et potentiels recensés.

Le travail sur les formes et contenus du dispositif et sur les premières pistes de programmation (déploiement du projet dans le temps) est attendu d'ici le mois de Février.

Maquettes

Une commande pour la conception, réalisation et la pose de 5 maquettes d'orientation a été passée au bureau d'études Le toucher Minuscule. L'enjeu est d'offrir au niveau de chaque parking d'entrée de site un outil d'orientation et d'interprétation dans une certaine mesure du site, qui soit complémentaire aux plans.

Les orientations générales issues des réunions de co-construction de cet outil sont les suivantes :

Le périmètre inclura une circonvolution suffisamment importante de l'Alzou pour faire comprendre sa prégnance dans l'implantation du site et le rapport entre le plateau et la plongée vers le canyon

Le socle sera peu sensible dans la perception de l'ensemble.

- AR Prefecture
046-200008157-20201210-202055-DE
Reçu le 11/12/2020
Public le 12/12/2020
- La découpe et l'expression seront en prise avec la dominante de rochers et pierres du site. La maquette n'aura pas un caractère naturaliste mais devra permettre une bonne compréhension des reliefs et de leur occupation naturelle ou bâtie. Une distorsion de l'échelle est acceptée si nécessaire pour faire mieux percevoir le relief et les constructions.
 - La représentation du sanctuaire devra permettre de comprendre au premier coup d'œil qu'il s'agit du cœur du site.

Par souci de cohérence, la réflexion sur la maquette doit désormais faire une pause, le temps que la démarche relative à l'interprétation aboutisse sur certains points. L'objectif en termes de calendrier est le suivant : avoir les maquettes en place pour le début du mois d'avril 2021.

- Le conseil syndical approuve l'ajustement du calendrier de réalisation.

2.4 Gestion et animation du Grand site

Au-delà de l'organisation du syndicat mixte, il est à noter que parmi les perspectives fixées dans cet axe du schéma directeur et rappelées dans le cadre des audits successifs (Chambre régionale des comptes en 2016 puis audit de la Région fin 2019), il est nécessaire pour de formaliser le partenariat entre le SMGSR, Cauvaldor et l'Office du tourisme de la vallée de la Dordogne.

Cela pourrait prendre la forme d'une convention ou bien d'un accord cadre comme celui qui a été établi avec le diocèse.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 : Décision modificative n°1 au budget 2020

Fonctionnement

Dépenses

Au chapitre 12 (charges du personnel), l'article 6451 (cotisations à l'Ursaff) doit être réajusté à la hausse de 1 000 €. Pour assurer cette dépense supplémentaire, il est proposé de prélever 1000 € sur l'article 022 dépenses imprévues.

Investissement

Dépenses

Il y a lieu d'abonder la ligne 238 correspondant aux avances forfaitaire dans le cadre des travaux de 15 240.97 € pour rectifier une erreur (seulement 25905.88 euros budgétisés au BP). Pour assurer cette dépense supplémentaire, il est proposé de prélever 15 000 € sur l'article 020 dépenses imprévues et de prélever 240.97 € sur l'article 2183 (matériel de bureau et informatique).

Le tableau suivant présente les mouvements de crédits décrits ci-dessus :

046-200009157-20201210-202055-DE Reçu le 11/12/2020 Publié le 11/12/2020		Dépenses		Recettes	
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D 6451 ; Cotisations à l'URSSAF		1 000,00 €			
TOTAL D 012 ; Charges de personnel		1 000,00 €			
D 022 ; Dépenses imprévues Fonct	1 000,00 €				
TOTAL D 022 ; Dépenses imprévues Fonct	1 000,00 €				
Total	1 000,00 €	1 000,00 €			
INVESTISSEMENT					
D 020 ; Dépenses imprévues Invest	15 000,00 €				
TOTAL D 020 ; Dépenses imprévues Invest	15 000,00 €				
D 2183 ; Matériel de bureau et info.	240,97 €				
TOTAL D 21 ; Immobilisations corporelles	240,97 €				
D 238 ; Avance / cde immo. corporelle		15 240,97 €			
TOTAL D 23 ; Immobilisations en cours		15 240,97 €			
Total	15 240,97 €	15 240,97 €			
Total Général		0,00 €			0,00 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents approuve les décisions modificatives n°1 au budget principal.

3-2 : Décision modificative n°1 au budget annexe des parkings 2020

Fonctionnement Dépenses

Au chapitre 12 (charges du personnel), il y a lieu d'abonder de 3 060 € globalement, répartis sur les articles 63 et 64, afin de rétribuer le régime indemnitaire du responsable d'exploitation.

Au chapitre 11 (charges à caractère général), il y a lieu d'abonder plusieurs lignes sous-évaluées en cette première année d'exploitation des parkings et bâtiments de premier services.

Pour assurer ces dépenses supplémentaires, il est proposé de prélever 8 748.66 € sur l'article 022 dépenses imprévues.

Investissement Dépenses

Concernant les opérations d'ordre entre sections, il y a lieu de corriger l'erreur matérielle du montant des crédits inscrits au chapitre 040 en ajoutant 10 centimes (prélevés sur les dépenses imprévues) afin de retrouver l'équilibre entre les chapitres 042 et 040.

D'autre part, à l'issue des travaux des parkings des Garennes et de l'Hospitalet et des travaux du bâtiment de l'Hospitalet, on peut constater que la part prévue au budget de ces opérations pour les aléas n'a pas été consommée, il est possible d'abonder l'opération du parking de la vallée de 231 525.61€ avec ces reliquats de 183 000 € pour l'Hospitalet (parking), 7 000€ pour l'Hospitalet (bâtiment) et 41 525.61€ pour les Garennes. Cela permet d'engager la poursuite des travaux sur le parking de la vallée.

Le tableau suivant présente les mouvements de crédits décrits ci-dessus :

AR Prefecture		Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
046-200009157-20201210-202055-DE					
Recu le 11/12/2020					
Publie le 11/12/2020					
D 6061 : Fournitures non stockables		8 600.00 €			
D 6063 : fournitures d'entretien			4 200.00 €		
D 6064 : fournitures administratives			74.00 €		
D 6066 : Carburants			500.00 €		
D 6068 : autres matières & fournitures			250.00 €		
D 611 : sous traitance générale			2 870.00 €		
D 6135 : Locations mobilières			1 206.00 €		
D 6162 : Ass. obligatoire dommage const.			6 104.00 €		
D 6168 : Autres	5 029.00 €				
D 6236 : catalogues et imprimés	1 500.00 €				
D 627 : services bancaires et assimil			5 613.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 129.00 €		20 817.00 €		
D 6332 : cotisations au FNAL			200.00 €		
D 6338 : autres impôts & taxes			50.00 €		
D 6415 : Supplément familial			10.00 €		
D 6451 : cotisations à l'URSSAF			2 100.00 €		
D 6453 : cotisations caisses retraite			300.00 €		
D 6454 : cotisations ASSEDIC			400.00 €		
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frals assimilés			3 060.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	8 748.66 €				
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues Fonct	8 748.66 €				
D 673 : Titres annulés (exercice antér.)			0.66 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles			0.66 €		
Total	23 877.66 €		23 877.66 €		
INVESTISSEMENT					
D 020 : Dépenses imprévues (inv)		0.10 €			
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues Invest		0.10 €			
D 2313 : immos en cours-constructions			0.10 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section			0.10 €		
D 2312-102 : Parking des Garennes	41 525.61 €				
D 2312-103 : Parking de l'Hospitalet	183 000.00 €				
D 2313-101 : Parking de la Vallée			231 525.61 €		
D 2313-102 : Parking des Garennes			0.00 €		
D 2313-103 : Parking de l'Hospitalet	7 000.00 €				
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	231 525.61 €		231 525.61 €		

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents approuve les décisions modificatives n°1 au budget annexe des parkings

Point n°4 : Questions foncières

4.1 Transferts de domanialité de la voie nouvelle et de la corniche, principes

La corniche est actuellement du domaine public départemental. Une convention d'aménagement sur le domaine public routier du Département en agglomération est en cours de rédaction avec les services du Département. Elle pourra être présentée dans le cadre de la prochaine réunion.

A l'issue des travaux, la corniche (RD200) serait basculée dans le domaine communal (le syndicat mixte ne pouvant avoir de domaine public) et pourrait faire l'objet d'une convention de gestion entre le syndicat et la commune pour organiser les responsabilités de chacun en termes d'entretien et de maintenance (éclairage

piéton, espaces verts, signalétique...) et pour définir les modalités d'usages de ces espaces. L'enjeu étant de conserver sur le long terme la qualité de la promenade piétonne et l'esprit du projet.

046-20009157-20201210-202055-DE
Recu le 11/12/2020
Publié le 11/12/2020

Pour ce qui est de la voie nouvelle, le syndicat mixte est maître d'ouvrage mais ses statuts ne lui confèrent pas la compétence exploitation de voie et il ne peut avoir de domaine public.

A l'issue des travaux, il est proposé de basculer cette voie dans le domaine routier départemental. Il sera nécessaire de revoir ce statut et de le basculer en domaine communal une fois que l'ouverture à l'urbanisation des abords sera programmée par la commune.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide les principes de transfert de la corniche au domaine communal à l'issue des travaux sous couvert d'une convention de gestion entre la commune et le syndicat mixte,
- Et valide le principe d'intégration de la voie nouvelle dans le domaine départemental à l'issue des travaux.

4.2 Acquisition complémentaire dans le cadre de la voie nouvelle (cône de visibilité)

Le conseil syndical, dans le cadre de la réunion du 12 octobre 2018 avait statué sur le prix au m² pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la voie nouvelle d'accès au château selon le zonage du PLU (22 euros pour la zone U, 15 pour la zone AU et 10 pour la zone A).

Il a été proposé aux propriétaires concernés par le cône de visibilité du carrefour de la voie nouvelle soit de vendre la zone concernée au syndicat mixte, soit de conventionner pour répondre aux contraintes générées par la servitude de visibilité.

Propriété de Mme Salgues

Mme Stéphanie Salgues, propriétaire de la parcelle AT 378 (159m²) concernée par la servitude de visibilité est favorable à la cession au SMGSR de cette parcelle au prix de 1590 euros dans la mesure où c'est en zone A au PLU, c'est 10 € du m².

Le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'acquérir auprès de Mme Stéphanie Salgues, la parcelle AT 378 dont la surface est de 159m² pour 10 euros du m², soit 1 590 euros l'ensemble.
- Décide de mandater le président en vue de la signature des actes et de toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

Propriété de M Gouygoux

Dans le cadre de la réunion du 17 janvier 2020, le conseil avait approuvé l'acquisition auprès de M Pierre Gouygoux des parcelles AT 383 (562 m² en zone U à 22 euros du m²), AT 381 et AT 380 (toutes deux en zone AU donc à 15 euros du m²) nécessaires pour l'aménagement du carrefour d'une part et pour le cône de visibilité d'autre part.

M. Gouygoux ne souhaite finalement céder au syndicat que la surface nécessaire à l'aménagement du carrefour. Il est proposé d'entériner une convention d'aménagement pour autoriser le syndicat mixte à engager les travaux suivants sur sa propriété induits par l'aménagement de la voie nouvelle : reconstruction des murets en pierre sèche et de l'abri de berger à une hauteur compatible avec la visibilité, abattage des arbres et

débitage du bois, remise en état du terrain. Un projet de convention précisant les modalités est annexé au présent rapport.

AR Préfecture

046-200009157-20201210-202055-DE

Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres, valide la convention d'aménagement figurant en annexe, et autorise la présidente à la signer.

Point n°5 : Questions diverses

5.1 Avenant n°1 au marché de travaux des bâtiments de premiers services – lot menuiserie

Il est proposé de valider l'avenant au marché de travaux des bâtiments de premiers services concernant le lot menuiserie instituant quelques prix nouveaux et recalant les travaux en plus et en moins. Montant de l'avenant est de - 752,48 € HT, cela induit une baisse du marché de 3,24%. Le nouveau montant du marché public est de 22 467,07 € HT. Il est présenté en annexe 3 du présent rapport.

Après lecture du projet d'avenant, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte d'intégrer les prix au marché,
- Décide d'ajuster la masse initiale du marché ainsi qu'indiqué ci-dessus,
- Et autorise la présidente à signer l'avenant correspondant.

5.2 Prochaines dates

30 octobre 10h30 : **Inauguration de la voie nouvelle**

5 novembre : **Rencontre de la pierre sèche** en Quercy – Etude de cas du mur de soutènement de la voie nouvelle d'accès au château : Réintégrer la **maçonnerie** dans le catalogue des constructions modernes

Bilan de la saison 2020 et mesures en perspectives pour 2021 : **Séminaire des élus** délégués au syndicat mixte
- le 3 décembre à 14h à Rocamadour

Prochain Conseil syndical : entre le 7 et le 18 Décembre

* * *

AR Prefecture	
Mme Fournier Bourgeade,	M. Didier Baudet
046-20009157-20201210-202055-DE	
Reçu le 11/12/2020	
Publié le 11/12/2020	

M. Raphael Daubet

M. Jean Baptiste Jallet

M. Vincent Labarthe

M. Philippe Lasvaux

Mme Geneviève Lasfargues

Mme Dominique Lenfant,

M. Jean Luc Mejezaze

Mme Cyrielle Menot

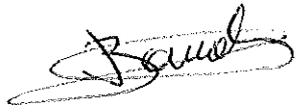
M. Serge Rigal

Mme Fournier Bourgeade,



M. Jean Baptiste Jallet

M. Didier Baudet



M. Vincent Labarthe

M. Raphael Daubet

M. Philippe Lasvaux

Mme Geneviève Lasfargues



Mme Cyrielle Menot

Mme Dominique Lenfant,



M. Serge Rigal



M. Jean Luc Mejecaze



